



**DEMANDE DE DELIVRANCE  
DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI  
1ÈRE DEMANDE**

◆ **PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :**

- Le formulaire de demande de délivrance de la carte professionnelle dûment complété ;
- Le formulaire de récupération des images de la carte de taxi (signature/photo) ;  
**(signature au milieu du cadre noir), (Ne pas coller la photo)**
- 2 photographies d'identité (*identiques et récentes*) ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Pour les candidats étrangers (*hors Union Européenne*), une photocopie du titre de séjour autorisant à exercer une activité professionnelle en France ;
- Une photocopie du permis de conduire de catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L.223-1 du code de la route ;
- Un certificat médical, délivré **depuis moins de deux ans au moment du dépôt du dossier**, par un médecin agréé par la préfecture, tel que défini au II de l'article R.221-11 du code de la route ;
- Une photocopie d'un diplôme de secourisme (*au minimum l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » **délivrée depuis moins de deux ans au moment du dépôt du dossier***) ;
- Copie de l'attestation d'aptitude professionnelle de conducteur de taxi ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;